

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELVEZET



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	---

9 | 19 | 19 |

Date de la convocation

12 février 2008

Date d'affichage

21 février 2008

Objet de la Délibération

Modification GR7

Séance du 17 février 2008

L'an deux mille huit

Et le 17 février

à 10 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VEYRUNES; Maire

Présents : MMmes COUSTES Elisabeth, REBOUL Nicole
MMrs BOULAT Olivier, CHABALIER Félix, COUSTES-
CHAPADANIEL J.C, DELORD Paul, MERIC Pascal,
ROUVIERE Francis

M MERIC a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande présentée par le **Comité Départemental de la Randonnée Pédestre Lozère.**

Et après avoir pris connaissance de l'**itinéraire dénommé GR 7 Du Pilat au mont Aigoual réf 704** et concerné par la pratique de la randonnée pédestre, équestre, vélo tout terrain, tel que présenté sur le document annexé : carte IGN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le balisage de l'itinéraire empruntant les chemins, comme indiqué par le tracé rouge sur la carte ci-jointe modifiant le tracé.

Conformément aux normes de la **Charte Officielle du balisage et de la Signalisation** -édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2006 **balisage Blanc/Rouge.**

- s'engage à :
- conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert,
- ne pas les aliéner,
- maintenir la libre circulation des activités ci-dessus désignées
- prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession...)
- demande en conséquence à M le Président du Conseil Général de bien vouloir inscrire ce chemin au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

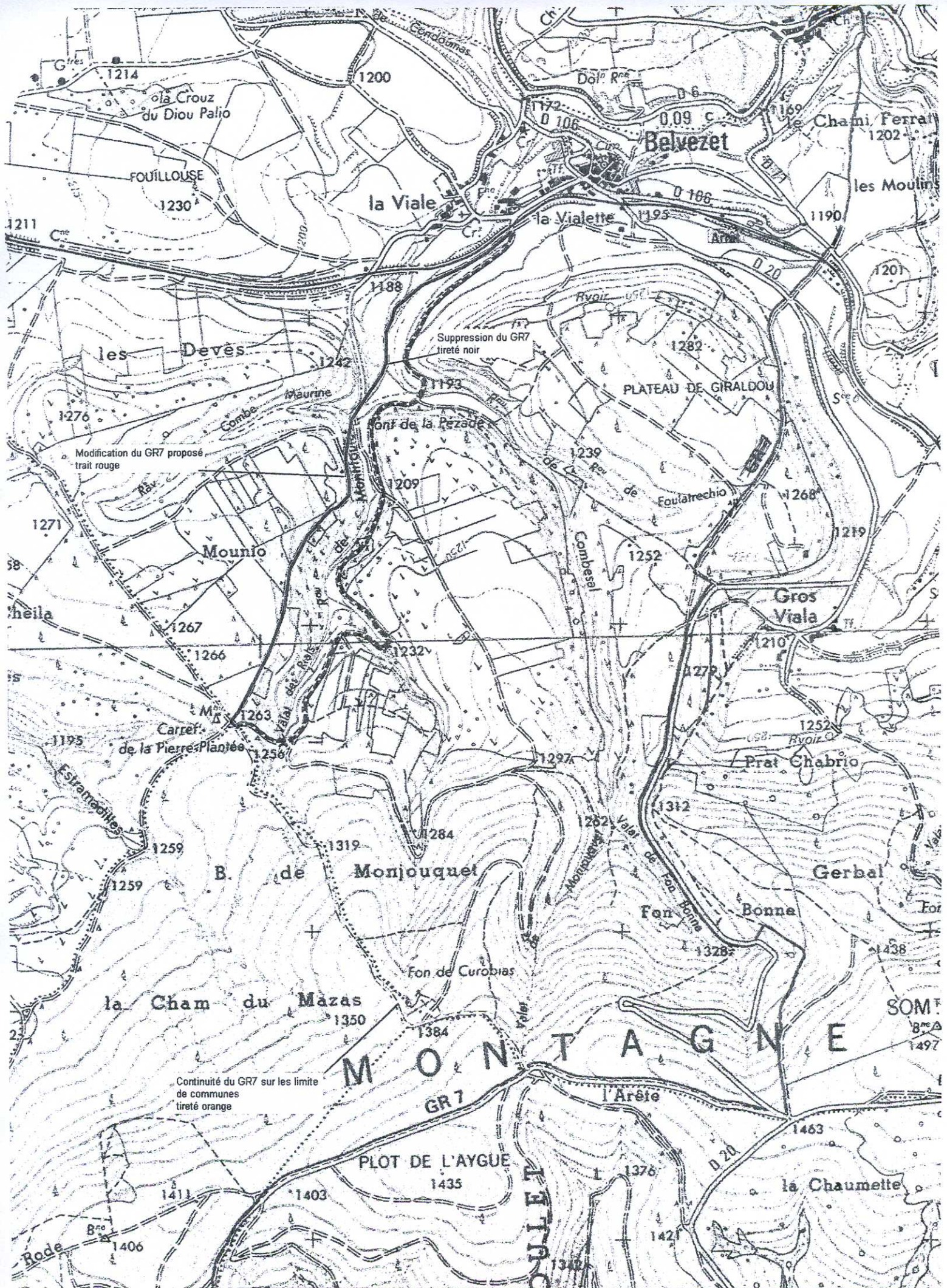
Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

et publication ou notification

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme
Le Maire
Alain VEYRUNES





la Cruz du Diou Palio

Belvezet

la Viale

Chami Ferrat

FOUILLOUSE

la Vialette

les Moulins

les Devès

Suppression du GR7 tireté noir

PLATEAU DE GIRALDOU

Modification du GR7 proposé trait rouge

font de la Pezade

Foulatrechio

Mounio

Gros Viala

Carref. de la Pierre Plantée

Prat Chabrio

B. de Monjouquet

Gerbai

la Cham du Mazas

Fon Bonne

Bonne

MONTAGNE

GR 7

l'Arête

PLOT DE L'AYGUE

la Chaumette

Continuité du GR7 sur les limite de communes tireté orange

SOMME

Rode

BOULET